

Rentrée scolaire 2026-2027

Etude droit aux bourses

À l'inscription ou à la réinscription (juin à juillet) : choisir l'étude automatique de son droit à bourse.

Pour pouvoir réaliser votre demande de bourse :

Vous devez cliquer sur le lien ci-dessous afin de réaliser la demande d'étude de manière informatique :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Il est nécessaire de donner votre consentement et de compléter vos données d'état-civil en tant que parent de l'élève (nom et prénoms, date et lieu de naissance, ainsi que celles de votre concubin(e) éventuel(le) afin de permettre la récupération des données fiscales nécessaires à l'examen de votre droit à bourse.